



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Boues

Question écrite n° 49841

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le fait que certains négociants en grains et certains meuniers allemands ou suisses refusent d'acheter des céréales cultivées sur des terrains ayant été l'objet d'un épandage de boue de stations d'épuration. Il y a là une véritable interrogation d'autant que parallèlement la France autorise des importations massives de boue en provenance des stations d'épuration allemandes. Il souhaiterait qu'il lui indique si ses services se sont penchés sur cette question et si une vision d'ensemble plus cohérente ne serait pas envisageable, afin que les agriculteurs français ne soient pas pénalisés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49841

**Rubrique :** Pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1467